

Compte rendu

Ouvrage recensé :

LAROCHELLE, Gilbert. *L'imaginaire technocratique*. Les Éditions du Boréal, Montréal, 1990, 446p.

par Michel Houndjahoue

Études internationales, vol. 22, n° 2, 1991, p. 452-453.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702862ar>

DOI: 10.7202/702862ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LAROCHELLE, Gilbert. *L'imaginaire technocratique*. Les Éditions du Boréal, Montréal, 1990, 446p.

Subdivisé en deux parties de deux cents pages environ chacune, le livre de G. Larochelle commence par une quarantaine de pages (prologue et introduction) à travers lesquelles l'auteur a tenté d'expliquer comment en Occident contemporain, la société peut être comprise en se référant aux fables. L'auteur a présenté son travail comme un essai d'interprétation qui vise à montrer que des acteurs sociaux ont recours à l'imaginaire pour fonder le rôle qu'ils confèrent à la technique dans la gestion des affaires humaines (p. 17).

L'essentiel de l'introduction, c'est l'explication entre la technique et l'imaginaire. Ainsi par exemple, selon l'auteur, «la technocratie ne se référerait-elle pas à cette cité imaginaire, parfaite et en dehors de ce monde à laquelle, il conviendrait de se montrer lié pour faire accepter quelque chose d'autre que la technique elle-même?», (p. 28) et plus loin, il est affirmé que «le recours à l'absence paraît caractériser la société moderne en dépit des apparences dont elle se réclame» p. 40. L'importance accordée à l'imaginaire pour «faire tenir ensemble» est sans équivoque et cet imaginaire peut se référer à Dieu, à la nation, à la science entre autres...

La première partie du livre, (pp. 43-203) comprend six chapitres, abordant tour à tour divers aspects de l'imaginaire face au social, à la technique et aux discours technocratiques.

Dans une analyse sociologique, l'auteur a tenté de montrer «que la causalité des conduites et des phénomènes propres à la civilisation occidentale, loin de toujours répondre au

constat wébérien d'une rationalisation irréversible, procède parfois d'un mode d'appréhension redevable de l'imaginaire et non de la science» (p. 49). Ceci le conduit ensuite à analyser la construction sociale de l'imaginaire qui, comme tout phénomène social fait référence à un contexte de lieu, d'époque et de société. Il en vient à la conclusion que «tout modèle est composé d'axiomes sociaux sur le monde, de récits mythiques sur les hommes et d'une configuration spatiale sur la société» (p. 95).

Les huit dernières pages de cette première partie, (pp. 194-202), résument très bien ce que l'auteur entend par l'imaginaire technocratique. Les technocrates apparaissent ici comme des messagers de l'objectivité qui dissimulent «dans leur vocabulaire le rôle de l'imaginaire sous l'euphorie scientiste et de simuler une association naturelle et toute-puissante de la technique et du social» (p. 198). C'est pourquoi, selon l'auteur, l'interprétation technocratique vise avant tout «à sécréter une justification simultanée du droit des experts à gouverner et du devoir des autres à respecter les vérités qu'on leur inculque» (p. 201).

Une telle affirmation explique et justifie le rôle et la mission que la Commission trilatérale se donne depuis plusieurs années. C'est ce que l'auteur a tenté de vérifier dans la deuxième partie de son ouvrage (pp. 207-410). Ainsi, la Commission trilatérale propose un nouveau mode d'être ensemble: «la condition humaine est remodelée autour des valeurs qu'elle suscite et apparaît alors une forme de spiritualité inspirée par la rationalité de la civilisation technologique, qui vient combler l'insignifiance d'une gestion purement matérielle du champ social» (p. 215).

Évoquant tour à tour la mondialisation de l'être ensemble, la cité trilatérale où «la décentration nationaliste est l'instrument même de la recentration trilatérale» (p. 287), la technocratie et démocratie où il a tenté d'expliquer «comment la technocratie peut servir à faire tenir l'être ensemble en lui donnant une raison d'advenir et de perdurer dans l'originalité d'un modèle social» (p. 294), la regouvernabilité des sociétés occidentales depuis 1980 où «la société technocratique procéderait par la voix de ses agents, en unissant les choses dans la similitude de leur interdépendance pour unifier les hommes dans celle de leur consensus à vivre ensemble» (p. 337), l'auteur en est venu à conclure que les fondements de la Commission trilatérale reposent sur le dessein d'une nouvelle communauté sans frontières qui doit être mise en place «par une élite technocratique qui conscientise les peuples à leur commun destin» (p. 420).

Une très bonne explication des fondements et de l'idéologie de la Commission trilatérale qui nous éloigne un peu de la théorie des complots. Sur ce point, l'ouvrage de Gilbert Larochelle est sans aucun doute une référence.

Michel HOUNDJAHOUÉ

*École nationale d'Administration
Cotonou et Montréal*

DROIT INTERNATIONAL

BERMEJO, Romualdo. *L'Antarctique et ses ressources minérales : le nouveau cadre juridique*. Paris, PUF, Publications de l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales de Genève, 1990, 221p.

L'ouvrage de Romualdo Bermejo, qui enseigne actuellement à l'Université de Valence en Espagne, apparaît comme l'une des premières analyses en profondeur de la Convention de Wellington du 2 juin 1988 sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique. Il s'agit de l'édition commerciale d'un mémoire présenté en 1988 à l'IUHEI de Genève. Le résultat en est un livre de deux cents pages, qui reste un ouvrage universitaire très clair, très didactique, agrémenté de nombreuses notes en bas de pages, ainsi que d'une volumineuse bibliographie terminale.

L'auteur ne se limite pourtant pas à l'analyse de la Convention de Wellington. Il semble d'ailleurs avoir tout lu sur la question de l'Antarctique : les notes de bas de pages et sa bibliographie de vingt-deux pages, comprenant des références en français, en anglais, en espagnol, en italien et en allemand, en sont les témoins. La première partie (soixante-dix pages) de son ouvrage aborde le problème général des ressources minérales de l'Antarctique face aux intérêts des États. L'auteur étudie d'abord le Traité de Washington, en relevant bien sûr la lacune fondamentale de ce texte en ce qui concerne les ressources minérales. Son analyse claire et synthétique du Traité de 1959 est également critique : il remarque en particulier que l'art. VI du Traité